



## Me patron m'ordonne de rester chez moi !

Par **bob147**, le 17/11/2011 à 15:47

Bonjour à tous,

J'ai signé un contrat de deux mois dans une société.

Aujourd'hui mon patron m'a demandé de "me casser et de ne plus revenir" devant pas mal de personnes ! Je vous épargne les insultes...

Je suis censée être là à 6 heures demain mais je ne sais pas quoi faire. Si j'y vais demain ce sera pour rien il va me demander de rentrer chez moi ! Je n'ai pas de témoin et là-bas personne ne voudra être le mien.

Je voudrais savoir quoi faire j'ai essayé de contacter l'inspection du travail mais sans succès !

Merci

Par **P.M.**, le 17/11/2011 à 16:53

Bonjour,

Il faudrait exiger un écrit ou au moins, si vous ne l'obtenez pas, envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur lui indiquant que vous vous tenez à sa disposition à votre domicile tout en étant payé puisqu'il refuse que vous puissiez accéder à votre poste de travail et que bien sûr vous ne pouvez pas vous affronter à lui sans altérer votre santé physique et mentale...

Par **bob147**, le 17/11/2011 à 16:58

Bonjour et merci pour votre réponse.

Qu'entendez-vous par "et que bien sûr vous ne pouvez pas vous affronter à lui sans altérer votre santé physique et mentale..."

"

Merci

Par **P.M.**, le **17/11/2011** à **17:10**

Tout simplement que vous n'avez pas l'intention de vous battre ou de répondre à ses insultes et qu'en fait vous subissez du harcèlement moral...

Par **bobi147**, le **17/11/2011** à **17:49**

J'ai du nouveau,

j'ai appelé l'associé de mon patron et ils ont décidé de prononcer une mise à pied à mon encontre pour faute grave...

Avec soi disant des écrits...

Cette personne envisage en plus de porter plainte si elle en a les moyens. De plus elle aurait fait ça en accord avec l'inspection du travail !

J'ai lu sur internet que certains patrons utilisent ce procédé pour éviter de payer des indemnités !

Il y a 15 jours ils m'avaient déjà demandé de signer une démission, mais ne voulaient même pas entendre parler d'un accord amiable...

Par **P.M.**, le **17/11/2011** à **20:29**

Il serait étonnant que l'Inspection du travail ait donné son accord tout au plus une information...

Vous avez préféré appeler l'employeur, je ne suis pas sûr que c'était le mieux, mais c'était pratiquement la seule solution, reste à savoir si le motif invoqué sera valable...

De toute façon, vous devez être convoqué à un entretien préalable au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister par un représentant du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Vous avez bien fait de refuser de signer une démission puisque cela n'existe pas pour un CDD...

Par **bobi147**, le **18/11/2011** à **10:21**

En fait je suis livreur et hier devant le dépôt je suis rentré dans un camion en marche arrière, juste sous les yeux de mon supérieur.

A ce moment-là on était que deux, mais selon l'associé de mon supérieur il aurait 2 écrits selon lesquels j'aurais foncé délibérément dans le camion !

D'après ce que j'ai compris je suis mis à pied en attendant la lettre et une nouvelle mise à pied à la réception de celle-ci !

Par **P.M.**, le **18/11/2011** à **14:37**

Bonjour,

Il n'y a pas lieu à deux mise à pieds, vous êtes normalement en mise à pied conservatoire depuis qu'elle vous a été signifiée même oralement par l'employeur et elle devrait vous être confirmée par écrit avec la convocation à l'entretien préalable à sanction et elle durerait tout le temps de la procédure...

Par **Adamm**, le **27/12/2020** à **16:05**

Bonjour,

Je vous remercie d'avance pour votre aide précieuse.

Mon patron nous a mis à la porte moi et mon collègue en nous traitons comme des moins que rien sans aucune explication. Mon collègue n'a pas supporté, il a presque fait un malaise, en contrôlant sa tension à 18 chez son médecin. C'était vraiment violent. N'ayant pas eu de nouvelle de sa part, comme je dois régir. Sachant que ce n'est pas la première fois, il m'a déjà mis à la porte deux fois et il revient s'excuser mais maintenant je suis fatigué je n'ai marre de me faire traiter de la sorte.

Dites moi ce que je dois faire.

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/12/2020** à **16:21**

Bonjour,

Ce qui est important c'est ce qui a pu vous être dit par l'employeur et si en fait c'est un licenciement verbal donc sans respect de la procédure et qui devrait être considéré sans cause réelle et sérieuse...

Ce qu'il faudrait faire c'est envoyer dès que possible une lettre recommandée à l'employeur relatant les faits en invoquant éventuellement un licenciement verbal...